



## Compte rendu d'évaluation de terrain : RENNES

---

**Évaluateurs :** Caroline Gutleben, Plante & Cité - Gilles Lecuir, Natureparif - Florent Chappel, Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysage (Ministère du Logement et de l'Habitat Durable) - Laure Cormier, Ecole d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est.

**Date de la visite :** Vendredi 8 juillet 2016

**Personnes rencontrées :** Daniel Guillotin, conseiller municipal délégué à l'écologie urbaine, Cyrille Lomet, directeur des Jardins et de la Biodiversité, Bertrand Martin, responsable du service Exploitation à la direction des Jardins et de la Biodiversité, Laurence Roux, chargée d'opération à la direction des Jardins et de la Biodiversité, Pierre Benaben, chargé d'étude urbanisme à Rennes Métropole, Emmanuel Bouriau, AUDIAR, Jean-Luc Toullec, président de Bretagne Vivante. Au cours des visites, d'autres personnes de la direction des Jardins et de la Biodiversité ont été rencontrées.

---

### RENNES

#### Ille-et-Vilaine, Bretagne

(211 373 habitants, 5 040 ha, catégorie des grandes villes)

#### Déroulé de la journée de la journée de visite

9h45 – 13h : présentation et échange sur la politique et les actions de la collectivité en faveur de la biodiversité.

13h30 – 18h : Visites de la Courrouze, du Parc Naturel Urbain, du cimetière de l'Est, d'un site de l'opération « Embellissons nos murs », du parc du Landry. Le parc du Blosne n'a pas pu être visité faute de temps.

#### Éléments de contexte sur la collectivité

Au cœur d'un bassin de vie de 672 000 habitants, d'une métropole de 420 000 habitants, Rennes a maintenu sa population à un peu plus de 200 000 habitants en développant une politique d'habitat ambitieuse par la production d'environ 1000 logements / an et désormais 1500, tout en mixant différentes typologies de logements (dont 29% de logements sociaux). Le développement de la ville se réalise en renouvellement urbain, sans consommer de nouveaux espaces.

Les espaces verts de la ville de Rennes représentent 17,3% du territoire communal, soit 871 ha et près de 120 ha supplémentaires d'ici 2020. La municipalité souhaite atteindre l'objectif de 40 ha par habitant. Les aménagements se composent par ailleurs d'un patrimoine arboré de 130 000 arbres, ainsi que 355 aires de jeux et de nombreux mobiliers urbains à entretenir. Le budget alloué aux espaces verts constitue 3,40% du budget global de la ville de Rennes.

Le service des parcs et jardins mobilise une régie de 400 personnes qui participent aussi à l'entretien des aménagements privés collectifs (bailleurs sociaux) et ZAC. Cette spécificité rennaise permet une plus grande cohérence dans la mise en œuvre de la politique communale en matière de gestion écologique et de non-utilisation de pesticides.

## **Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité**

Depuis le début des années 1980, la ville de Rennes a fait le choix d'une politique en faveur de la nature en ville. Initialement mise en œuvre pour des raisons budgétaires, la gestion différenciée des espaces communaux s'est renforcée à des fins environnementales. Des jardins fleuris aux parcs de nature, héritage des approches hygiénistes du XIX<sup>e</sup>, Rennes offre un cadre de vie composé d'une grande variété d'aménagements et d'ambiances paysagères. Les contraintes réglementaires actuelles en matière de pesticides ont été devancées. Vingt ans auront été nécessaires pour consolider une approche écologique de l'entretien des espaces verts. Ces changements ont imposé une communication soutenue pour l'acceptation de la flore spontanée par les habitants. La gestion écologique des eaux pluviales a aussi créé de nouvelles opportunités d'implantation pour le végétal. A l'échelle du territoire métropolitain, le SCoT de la « ville archipel » et plus récemment le projet urbain Rennes 2030 définissent et protègent des espaces de nature pour l'agriculture péri-urbaine, la trame verte et bleue, et la nature en ville.

Rennes privilégie depuis de nombreuses années la recomposition de la ville sur elle-même. La consommation d'espaces au cours des 20 dernières années s'élève à 135 ha soit 2,6%. Les nouvelles opérations se font en renouvellement urbain sur des friches militaires, ferroviaires mais aussi sur des quartiers de la ville. Ces opérations sont systématiquement l'occasion de créer de nouveaux espaces verts et d'assurer une mise en relation de ces espaces et des cours d'eau. Le projet urbain de Rennes vise aussi à renouer avec l'eau, avec comme perspective l'adaptation aux changements climatiques.

## **Action 1 : Définition de la Trame Verte et Bleue à l'horizon 2030 dans le projet urbain de Rennes**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« Dans le prolongement du diagnostic "Nature en Ville" réalisé par l'AUDIAR, l'identification précise de la trame verte et bleue à l'horizon 2030 est en cours de finalisation par les services de la ville. Il s'agit de cartographier de manière précise et hiérarchisée :

- Les espaces actuels constitutifs de la trame, et ceux en projet (dans le cadre d'opérations d'aménagement ou dans le diffus) ;
- Les sites stratégiques d'intervention à prévoir pour compléter les liaisons entre ces espaces.

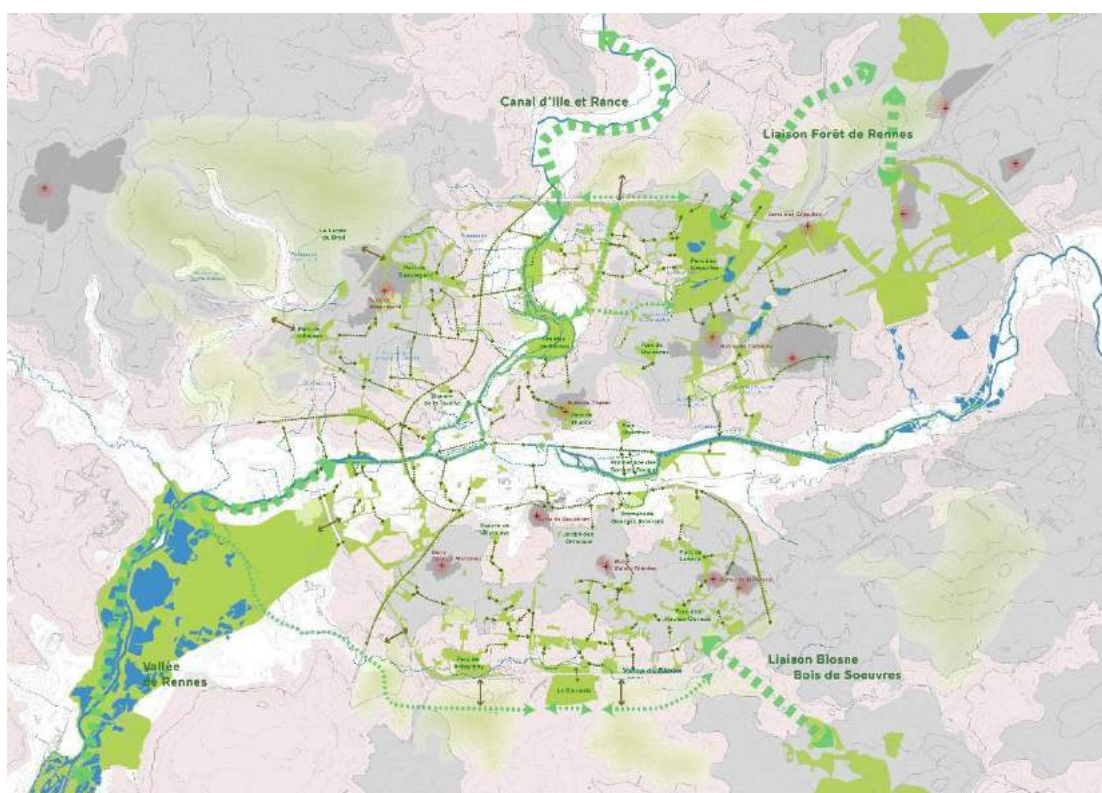
Cette trame future comprend plusieurs niveaux :

- Celui de la trame structurante, qui insère Rennes dans le grand territoire métropolitain. Elle est constituée essentiellement par les Vallées de l'Ille et de la Vilaine, avec en particulier la diagonale verte Forêt de Rennes / Prairies de Rennes / Vallée de Rennes, avec l'enjeu principal des usages en termes de cheminements ;
- Celui de l'armature verte à l'échelle de la ville, avec notamment un enjeu de liaisons entre quartiers ;
- Celui de la trame de proximité, qui comprend des espaces situés dans les quartiers avec une diversité d'usages et de caractéristiques écologiques.

Ces travaux s'appuient notamment sur l'approche temporelle, avec l'objectif de permettre à la majorité des Rennais de disposer d'un espace de nature à proximité directe de leur domicile.

Ils sont complétés, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, par la mise en œuvre d'un partenariat avec le laboratoire Costel pour évaluer l'impact de la trame verte et bleue sur l'îlot de chaleur urbain. Cette démarche nécessite dans un premier temps de préciser et d'actualiser la modélisation de l'état actuel (été 2016), avant de procéder à une simulation de l'îlot de chaleur urbain à l'horizon 2030 au regard de l'état futur.

Dans le cadre de la traduction réglementaire du projet urbain dans le PLU, différents outils pourront être mis en place. Par exemple, outre la poursuite de la mise en œuvre de solutions alternatives pour l'assainissement eaux pluviales, des mesures compensatoires pourraient être enrichies par la définition de coefficients de biotopes via l'obligation de maintien ou de création de surfaces non imperméabilisées sur une unité foncière, pour une mise en œuvre par des aménagements en pleine terre mais aussi en toiture ou en façade.»



**Figure 1 : Représentation cartographique de la Trame verte et Bleue sur le territoire rennais. ©Direction des Jardins et de la Biodiversité de Rennes.**

L'approche de l'action ambitieuse est intégrée et globale : elle prend en compte aussi bien la biodiversité que les services écosystémiques. De plus, l'action fait le lien entre les enjeux de préservation de la biodiversité, d'urbanisme et de transition énergétique.

Le point fort de cette action est la connaissance très fine du territoire. La collectivité a défini dès 2007 dans le cadre du SCoT des Milieux Naturels d'Intérêts Ecologiques sur la base d'inventaires faune-flore. Ces MNIE donnent une vision plus précise du potentiel écologique d'une parcelle du territoire et permet de leur assigner des fonctionnalités à préserver. Ce dispositif est plus précis et va plus loin que les ZNIEFF, qu'il recouvre, précise, protège et auxquelles il ajoute des préconisations de gestion. Les MNIE sont intégrés réglementairement dans le PLU de Rennes en zonage N et représente 4 % du territoire. L'atlas des MNIE a été mis

à jour en juin 2016 (Atlas et guide de gestion des MNIE disponibles sur demande sur : <http://www.paysderennes.fr/Atlas-des-MNIE.html>). Ce pré-requis à l'action constitue un atout majeur et en fait une entrée remarquable.

En revanche, l'action même de définition de la Trame Verte et Bleue à l'horizon 2030 n'est pas encore réalisée et son évaluation reste ainsi difficile. Pour aller plus loin, les limites de la démarche TVB sur le territoire, notamment les discontinuités qui seront difficiles à lever (ex : contournement routier) mériteraient d'être mieux identifiées et explicitées. L'ambition de cette action supposerait d'y associer plus étroitement des associations naturalistes

À noter : le PLU comprenait dès 2004 des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives aux espaces naturels et de loisirs.

Une étude a été confiée par la ville au laboratoire LETG pour vérifier l'impact de la trame verte et bleue et de la végétation sur l'effet d'îlot de chaleur urbain, y compris pour les constructions à venir (résultats attendus en 2017). L'idée est de disposer d'une boîte à outils opérationnelle sur le sujet pour les aménageurs et promoteurs dans le cadre du PLU.

## **Action 2 : Suivi et gestion des sols pollués – Parc Naturel de Rennes**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« Un premier diagnostic de la qualité des eaux et des sols a été réalisé entre 2008 et 2010, dans les jardins des Prairies Saint-Martin. Il a permis d'évaluer la pollution du site sur la base d'analyse d'eau dans les cours d'eau et dans les puits présents et surtout de prélèvements de terre, de fruits et de légumes dans chacun des 120 jardins cultivés. L'étude quantitative des risques sanitaires a mis en évidence une incompatibilité entre la nature des sols et la culture de légumes-feuilles, particulièrement consommés sur le site (salades...). L'activité de jardinage a donc été interrompue et les locataires transférés sur d'autres sites de la ville.

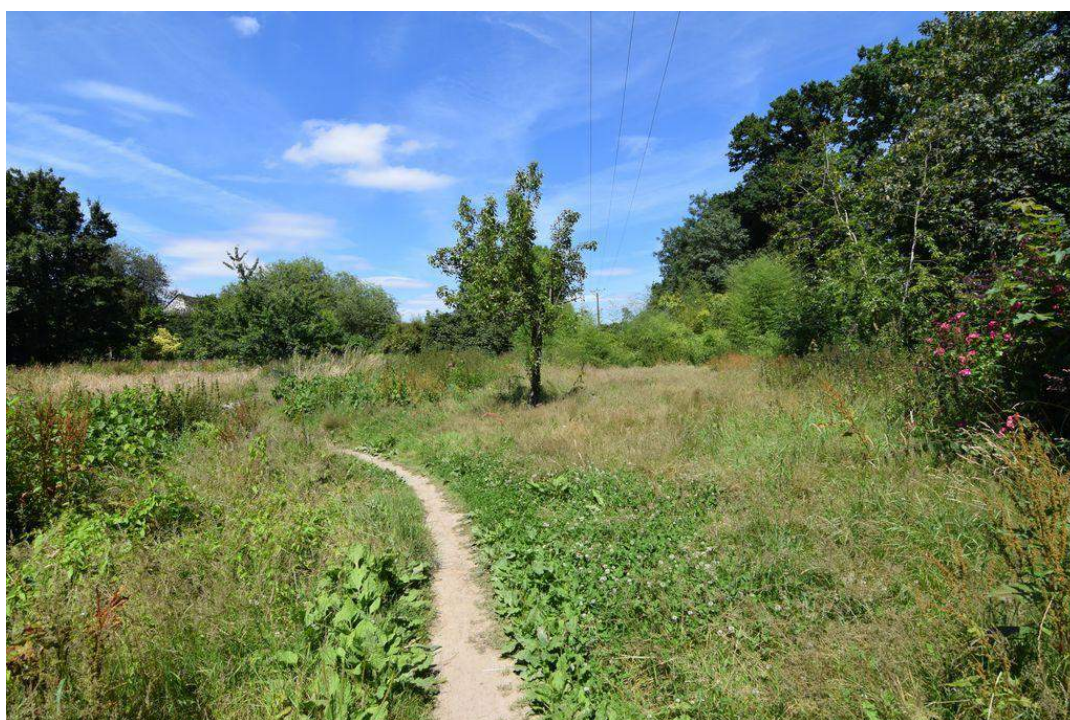
Dans le cadre du projet de Parc Naturel Urbain, le lit majeur de la rivière doit être restauré, par la suppression de 60 000 m<sup>3</sup> de remblai. Depuis 2014, des études complémentaires ont été menées sur l'ensemble du site de 30 ha pour chiffrer les surcoûts liés à la pollution et optimiser la gestion des terres : certaines sont réutilisables car compatibles avec les usages futurs, d'autres non lixiviables peuvent être confinées dans le cadre des travaux paysagers, le reste sera renvoyé en centre d'enfouissement. Un plan de gestion et une analyse des risques résiduels sont inclus à cette étude.

Un diagnostic écologique a ainsi été réalisé sur une période d'un an et intégré à l'étude d'impact environnementale du projet. Ces inventaires faune-flore, ont révélé l'hétérogénéité de l'occupation des sols et la forte pression anthropique sur les espaces végétalisés. Néanmoins quelques espaces à enjeux ont été répertoriés. Ce diagnostic a été complété d'une détermination des zones humides (flore et pédologie).

Un partenariat avec l'ADEME, Agrocampus Ouest et l'Université de Franche-Comté a permis de développer une approche expérimentale sur le site des anciens jardins ouvriers avec :

- Analyse des transferts et des effets des polluants : pédologie, indice OMEGA 3 (stress des végétaux), bioaccumulation dans la chaîne trophique (végétaux, escargots).
- Analyse de l'état de l'écosystème et son fonctionnement : biomasse microbienne, structuration des communautés de nématodes et de lombriciens.

L'étude des bio-indicateurs confirme les résultats des études sols pollués et permet d'évaluer la biodisponibilité des polluants et leurs transferts dans la chaîne trophique. Malgré le volet sanitaire, l'impact s'avère modéré sur la biodiversité. L'étude démontre que les milieux naturels, que le projet de PNU prévoit de restaurer, auront une bonne capacité à se reconstituer. Ces éléments abondent le plan de gestion des sols pollués. Les outils développés permettront également la surveillance sur le long terme des sols contaminés laissés sur place et le suivi de la reconstruction des sols dégradés.»



**Figure 2 : Prairie et cheminement dans le Parc Naturel Urbain (Prairies Saint Martin). ©GillesLecuir**



**Figure 3 : Système de confinement d'amphibiens dans le Parc Naturel Urbain (Prairies Saint Martin). ©GillesLecuir**



**Figure 4 : Zone des anciens jardins dans le Parc Naturel Urbain (Prairies Saint Martin). ©GillesLecuir**

L'ensemble de la démarche sur ce site pollué, en plein cœur de Rennes, est remarquable à plusieurs titres. D'abord, par l'ampleur des analyses sur la qualité des eaux et des sols. Ensuite par les décisions qui en ont découlé pour supprimer l'usage des jardins ouvriers et réorienter les usages futurs des prairies et les rendre compatibles avec les niveaux de pollution. Enfin, par le prolongement des travaux avec des partenaires scientifiques sur l'étude de l'impact des pollutions sur la biodiversité.

Les choix de prise en charge des sols pollués sont responsables : Les sols pollués et non lixiviables sont confinés sur place dans le cadre de travaux paysagers, le reste envoyé au centre d'enfouissement.

Le diagnostic écologique des sols mis en œuvre dans le cadre de cette action est présenté comme un outil d'aide à la décision et à la connaissance de l'écosystème.

Il serait intéressant de voir dans quelle mesure la pollution des sols du Parc Naturel Urbain vont évoluer et si une résilience va pouvoir être observée dans les prochaines années.

Cette action est un exemple remarquable du choix responsable d'une collectivité confrontée à ce type de situation de pollution, malgré les fortes pressions sociales des riverains.

Enfin, il faut rappeler que cette opération est exemplaire en matière de rétablissement de la fonctionnalité hydrologique en cœur de ville dense, avec un travail remarquable de restauration écologique de zone d'activités économiques et de pavillonnaires situées en zone inondable.

### **Action 3 : Création d'un Conseil Local de la Biodiversité à Rennes**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« Cette instance indépendante se veut un espace d'information, de partage de connaissances, de concertation, d'expérimentation et de valorisation pédagogique. Il a pour vocation de consolider l'assise scientifique de la politique publique en faveur de la biodiversité et de l'enrichir de compétences d'experts pluridisciplinaires. Lieu de rencontre entre acteurs et municipalité, son but est notamment l'évaluation, le suivi et le développement de la biodiversité rennaise.

Il est composé d'une vingtaine de représentants des organismes de recherche ou d'étude, des associations naturalistes rennaises et des structures porteuses de la thématique de la biodiversité qui participent au titre de leur expertise transversale.

Le Conseil Local de la Biodiversité est amené à donner des avis sur des projets d'aménagement rennais et sur des documents de planification urbaine. Son objectif est également de rassembler les données naturalistes existantes et constituer un Atlas de la Biodiversité Communale. Enfin, son troisième axe de travail est de développer des actions d'animation et de valorisation de la biodiversité du territoire.

L'histoire, la structure et l'occupation des sols sont au cœur des réflexions qui animent le CLB, puisque cette dimension influe sur le maillage de la Trame Verte et Bleue, sur la fonctionnalité, la capacité de restauration des milieux, et sur la réduction de l'îlot de chaleur urbain. [...]

Une commission pilote la constitution d'un Atlas de la Biodiversité Communale et d'une base de données vivante, regroupant toutes les études disponibles sur le territoire rennais (études d'impact, études scientifiques, inventaires et suivis naturalistes). L'atlas se base sur les données faune-flore, mais aussi sur l'analyse spatiale et fonctionnelle des sols et de la végétation.

Une commission Animation développe des supports de valorisation de la biodiversité urbaine et des animations pédagogiques. Une première édition des "24h de la biodiversité" lancée pour 2016. La création d'un parcours urbain de la biodiversité

locale, l'élaboration d'une charte de la biodiversité et d'une charte de l'arbre sont en réflexion.

Des moyens sont mis à la disposition du CLB par la Ville de Rennes. L'animation du CLB est assurée par la Direction des Jardins et de la Biodiversité. Un budget de fonctionnement sera attribué annuellement. Le CLB disposera à moyen terme d'une salle de réunion ou d'un local dans le futur Domaine de la Longère du Parc Naturel Urbain des Prairies de Rennes. »



Figure 5 : Parties prenantes du Conseil Local de la Biodiversité. ©Rennes

Cette action innovante montre une réelle volonté de la ville d'impulser non seulement la démocratie participative, mais aussi l'écologie scientifique auprès des citoyens. Les objectifs et missions de cette nouvelle instance sont ambitieux. Il s'agit notamment de partager les données d'observation naturalistes, pour certaines collectées dans le cadre de financement municipal pour d'autres dans le cadre des activités associatives naturalistes habituelles ou pour d'autres maitres d'ouvrages. L'un des objectifs de la constitution d'un atlas de la biodiversité communal mériterait cependant d'aller plus loin vers la constitution d'un véritable observatoire local de la biodiversité, disposant des moyens de mesurer et d'accompagner les évolutions dans le temps. L'identification et la cartographie des MNIE semblent pouvoir y contribuer fortement.

Dans les perspectives à venir du Conseil Local de Biodiversité, il serait intéressant d'élargir la gouvernance aux autres acteurs concernés par les enjeux de biodiversité et d'aménagement du territoire comme les acteurs socio-économiques, les entreprises, etc.

Les moyens indiqués dans cette phase de lancement sont assez faibles au regard des objectifs souhaités. Le budget devrait intégrer dans les prochaines années des moyens pour animer les collaborations avec les associations naturalistes du territoire (en lien avec Bretagne Vivante).



## Autres actions en lien avec le thème « Sols et biodiversité »

### ZAC de la Courrouze

Cette opération d'aménagement urbaine, engagée dans la labellisation Ecoquartier, a été réalisée sur une friche militaire avec conservation d'une grande partie de la nature existante et le respect de la topographie du site. Elle présente des réalisations exemplaires notamment en lien avec la thématique « Sols et biodiversité » : gestion de l'eau à la parcelle par « infrastructures » vertes (noues, zones inondables), gestion des sols pollués (dépollution par endroit, pas d'export), mise en œuvre des aménagements paysagers (pas d'apport de terre végétale, mais pas d'export de sols, dépollution par endroit, utilisation de la flore en place...).

À noter : Cette opération a fait l'objet d'une fiche-action identifiée comme exemplaire au titre de l'opération Capitale française de la Biodiversité 2015, dont le thème était « Nature en ville et changement climatique »

<http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/gestion-integree-des-eaux-pluviales-la-courrouze>



Fig. 6 : Noue - La Courrouze ©GillesLecuir



Fig. 7 : Bassin - La Courrouze ©GillesLecuir

### Embellissons nos murs

L'opération « Embellissons nos murs » est une démarche pionnière au niveau français de végétalisation citoyenne, initiée par une association depuis 1995 et reprise par la ville à partir de 2000. Près de 3km de trottoirs, en conventionnement avec la ville, sont végétalisés à Rennes grâce à un important travail de sensibilisation des habitants (ex : convention individuelle avec les habitants, kit et panonceau...). Infos et documents à télécharger sur :

<http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/espaces-verts-environnement/jardiner-la-ville/>



Fig. 8 : Embellissons non murs ©GillesLecuir



Fig. 9: Embellissons non murs ©GillesLecuir

## Autres actions en lien avec la biodiversité mais sans lien avec le thème Sols

### Gestion durable des espaces verts

Rennes a été pionnière de la gestion différenciée au début des années 80. Le guide de maintenance élaboré par Rennes a servi et sert encore de modèle dans de très nombreuses communes pour la définition des codes de gestion différenciée mixant ambiances et pratiques d'entretien. La gestion actuelle des espaces verts de Rennes est encore plus orientée vers le développement durable avec la prise en compte de multiples enjeux environnementaux sur le territoire. Plusieurs parcs urbains et aménagements dont le cimetière sont labellisés EcoJardin. La suppression des pesticides aura pris vingt ans avec une première pierre en 2005 pour l'arrêt des pesticides sauf dans les cimetières, en 2010 dans les terrains de sports et en 2012, enfin dans les cimetières. La dernière étape symbolique fut l'enlèvement de tous les stocks et armoires phytosanitaires début 2015.

Tout le bois raméal fragmenté utilisé pour le paillage est autoproduit (environ 1000 tonne/an). Le compostage des déchets verts fait l'objet d'une organisation et d'un suivi interne d'ampleur, qu'il s'agisse de l'entretien public des espaces verts ou du compostage en pieds d'immeuble par les habitants (engagé depuis 2005-2006). Cela comprend un contrôle et un suivi d'éventuelles pollutions aux éléments traces métalliques.

Le parc du Landry (cf. figure 10) est un bon exemple de la multiplicité des actions innovantes menées par la ville, cohérentes avec la finalité d'un aménagement respectueux des sols et économe en ressources. Ainsi, l'ancien corps de ferme a été très joliment rénové pour accueillir les jardiniers du parc, avec une forte valeur ajoutée patrimoniale. À l'intérieur du parc, beaucoup de lieux favorables à la biodiversité et déclinant les principes de gestion écologique (1,5 ha en éco-pâturage, comprenant un verger ancien avec notamment des variétés de pommes anciennes, toilettes sèches dotées de bacs à lombrics, jardins partagés en permaculture). Le parc, parfaitement intégré dans la coulée verte, fait aussi l'objet d'une des 13 balades urbaines qu'on peut retrouver sur une application dédiée de smartphone.

Enfin, Rennes a mis en place des **coefficients d'imperméabilisation** par secteur définissant ainsi le pourcentage maximal d'espace imperméable par parcelle aménagée. La municipalité souhaite poursuivre dans cette voie en intégrant un "coefficient de biotope" ou de "pleine terre" dans la révision du prochain PLU, en 2017.



Figure 10 : Parc du Landry, parcelles de jardin partagé en permaculture ©GillesLecuir



Figure 11 : Cimetière de l'Est labellisé EcoJardin ©GillesLecuir

### **Cahier des charges des espaces publics**

Au-delà de la gestion écologique des espaces, formalisée notamment dans le guide de maintenance depuis 2005-2006, la ville promeut la conception écologique des espaces ouverts : elle a établi un cahier des charges des espaces publics qui donne les outils de compréhension et d'action cohérents à l'échelle du territoire aux architectes, aménageurs, paysagistes publics comme privés.

### **Fabrique citoyenne**

Engagement de mandature, la Fabrique citoyenne a été lancée en novembre 2015 avec comme objectif de consacrer 5% du budget d'investissement (soit 3 millions d'euros / an) aux projets proposés et votés par les rennais.

Le premier appel à propositions a abouti à 1000 projets déposés dont ¼ en rapport avec les jardins et la nature dans la ville. Le processus d'arbitrage a permis de retenir 250 projets dont 1/3 pris en charge par la direction des Jardins et de la Biodiversité (ex : jardins flottant, chèvre citoyenne). Tous les aménagements font l'objet de réunion de concertation et la ville a mandaté une association (Vert le Jardin) pour accompagner les porteurs de projet. La Fabrique citoyenne met en évidence une forte demande des habitants pour les jardins et potagers de proximité. <http://fabriquecitoyenne.rennes.fr/>

### **Une Trame noire, en complément de la Trame Verte et Bleue**

La collectivité a mis en œuvre des mesures pour réduire la pollution lumineuse nocturne par la mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumineux qui délimite un plan de sauvegarde de l'obscurité. Il prévoit des zones d'obscurité et leur liaison, proposant ainsi les prémices d'une trame noire. Le SDAL prévoit également la diminution des temps d'allumage dans les zones pavillonnaires, éteintes de 1h à 5h du matin. Pour les parcs et les jardins comme pour les berges de l'Ille et de la Vilaine, hauts lieux de la biodiversité ordinaire, l'éclairage se résumera à des cheminements lumineux qui ne se déclencheront qu'en cas de présence humaine

La démarche pourrait encore aller plus loin comme en différenciant les façades des bâtiments éclairés pour préserver des façades éteintes plus favorables à la nidification.

### **Séquences ERC pour le métro de Rennes**

La construction du métro de Rennes a donné lieu à des mesures compensatoires *in fine*, après un an de travail associant bureau d'étude est associations naturalistes, ces dernières étant associées aux mesures de gestion à mettre en œuvre au titre des mesures compensatoires.

### **Autonomie alimentaire**

Le Conseil municipal de Rennes a adopté le 27 juin 2016 un vœu engageant la ville vers l'autonomie alimentaire. Cet acte symbolique vient souligner le travail de longue date au niveau métropolitain en matière de stratégie de valorisation des friches agricoles autant que le soutien au bio dans la restauration collective ou les initiatives d'agriculture urbaine. La ville s'est dotée d'un Plan local agricole, avec un appel à projets pour les porteurs de projet en agroécologie prévu début 2017. En 2017, c'est un Plan local Forêt qui sera engagé.

### **Préservation de la ressource en eau**

Au travers de la régie métropolitaine Eau du Bassin Rennais, la ville contribue à la maîtrise foncière et à la gestion écologique de nombreuses parcelles en dehors de son territoire.

### **Action pédagogique**

La ville anime et soutient de nombreuses actions d'éducation à la nature qu'il n'est pas possible de détailler ici. Citons néanmoins :

- la ferme pédagogique des Bois, aux Gailleuls,
- l'écomusée métropolitain consacré à la ruralité et l'agriculture, avec notamment la préservation des espèces végétales et animales anciennes,
- le rallye des herbes folles, un travail sociologique engagé à partir des années 2000 sur un quartier avec un parcours impliquant le public scolaire,
- les concours et animations « Curieux de nature » en 2012,
- les 24h de la biodiversité (événement annuel)
- la pose de nichoirs citoyens avec les habitants et la MCE commencé fin 2015 pour 3 ans



**Figure 12 : Nichoirs vus sur une maison individuelle ©GillesLecuir**